

Commune de MEGEVE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°2 DU PLU REHABILITATION/TRANSFORMATION DU BATIMENT DENOMME « FERME SAINT AMOUR » - APPROBATION

La Commune informe que par délibération en date du 09 octobre 2018, le Conseil Municipal de MEGEVE a notamment :

- déclaré d'intérêt général l'opération d'aménagement portant sur le projet de réhabilitation/transformation du bâtiment dénommé « Ferme Saint Amour » ;
- approuvé la mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme avec la déclaration de projet prononçant l'intérêt général de l'opération.

Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois et peut, ainsi que le dossier, être consultée auprès du pôle DAD du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de ce service au public soit de 8h30 à 12h00



Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES